

# Table consultative sur la résilience et la sécurité en cas de catastrophe

Contribution au cadre stratégique  
national d'adaptation



EC21309.11

À moins d'avis contraire, il est interdit de reproduire le contenu de cette publication, en totalité ou en partie, à des fins de diffusion commerciale sans avoir obtenu au préalable la permission écrite de l'administrateur du droit d'auteur d'Environnement et Changement climatique Canada. Si vous souhaitez obtenir du gouvernement du Canada les droits de reproduction du contenu à des fins commerciales, veuillez demander l'affranchissement du droit d'auteur de la Couronne en communiquant avec :

Environnement et Changement climatique Canada  
Centre de renseignements à la population  
12<sup>e</sup> étage, édifice Fontaine  
200, boulevard Sacré-Cœur  
Gatineau (Québec) K1A 0H3  
Téléphone : 819-938-3860  
Ligne sans frais : 1-800-668-6767 (au Canada seulement)  
Courriel : [enviroinfo@ec.gc.ca](mailto:enviroinfo@ec.gc.ca)

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de l'Environnement et du Changement climatique, 2022

Also available in English

---

# Résilience et sécurité en cas de catastrophe

## L'OBJECTIF À LONG TERME (2040-2050)

**D'ici 2040-2050, le Canada aura pris des mesures concrètes pour s'adapter aux impacts climatiques d'une manière qui maximise la résilience globale aux catastrophes, le bien-être et les moyens de subsistance personnels – notamment en prenant des mesures qui traitent durablement les vulnérabilités sociales, physiques et financières.**

- Les risques potentiels ont été réduits car les Canadiens et les communautés ont pu bénéficier d'une gouvernance inclusive et responsable, des informations, des outils et des capacités nécessaires pour mieux se préparer, atténuer, répondre et se remettre des aléas, risques et conséquences très variés des catastrophes liées au climat.

# Résilience et sécurité en cas de catastrophe

## DES OBJECTIFS À MOYEN TERME RÉVISÉS

| THÈME                  | ACTION/ZONE CIBLE À PRENDRE EN COMPTE (OBJECTIFS 2025 ou 2030)  |
|------------------------|---|
| Gouvernance            | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Des mécanismes de gouvernance des risques de catastrophe efficaces, efficaces et responsables sont mis en place d'ici 2025 aux niveaux national et régional pour gérer la réduction des risques de catastrophe dans tous les secteurs.</li> <li>• Des mécanismes formels sont mis en place d'ici 2025 afin de renforcer la coordination et les relations de partenariat stratégique dans l'ensemble de la société, y compris les FPT, les municipalités, les communautés des Premières Nations, des Inuits et des Métis, les ONG, le secteur privé et les partenaires internationaux.</li> </ul>   |
| Comprendre le risque   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• D'ici 2030, la gestion des risques de catastrophe par les organisations des secteurs public et privé est fondée sur une compréhension commune des risques de catastrophe et du changement climatique dans toutes ses dimensions de vulnérabilité, de capacité, d'exposition des personnes et des biens, de caractéristiques des dangers, d'environnement et d'autres impacts involontaires.</li> <li>• D'ici 2030, les Canadiens sont conscients des risques auxquels ils sont confrontés dans leurs communautés et des mesures qu'ils peuvent prendre pour se préparer, réduire et répondre à ces risques. Les informations sont communiquées de manière appropriée aux différentes populations au niveau communautaire, en utilisant des sources facilement compréhensibles et fiables, notamment par le biais de systèmes d'alerte précoce et de cartes des risques efficaces.</li> </ul> |
| Aptitudes et capacités | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Il existe un investissement accru, prioritaire et durable dans les capacités de la GU et le renforcement des capacités, dans toutes les administrations et parmi les partenaires, en vue de tirer parti de cette expertise et d'accroître la coordination d'ici 2030.</li> <li>• D'ici 2025, les Canadiens disposent des outils et des capacités nécessaires pour demeurer sûrs et aptes à réagir aux menaces et aux impacts des risques naturels ou pour le devenir financièrement. Cela comprend des politiques visant à encourager de manière proactive les dépenses des particuliers et des entreprises en matière de réduction des risques et d'adaptation au climat, afin que ces événements ne causent pas de préjudice financier indu aux Canadiens touchés par les risques naturels.</li> </ul>   |

# Résilience et sécurité en cas de catastrophe

## DES OBJECTIFS À MOYEN TERME RÉVISÉS (suite)

| THÈME                                      | SUJET À PRENDRE EN CONSIDÉRATION (OBJECTIFS DE 2025 OU DE 2030)   |
|--|---|
| Préparation, atténuation et rétablissement | <ul style="list-style-type: none"><li>• D'ici 2030, les plans et politiques nationaux et régionaux de préparation, d'atténuation et de rétablissement permettent aux Canadiens de tous les milieux socio-économiques de surmonter les difficultés grâce à des mesures intégrées et accessibles de réduction des risques de catastrophes.</li><li>• D'ici 2030, tous les ordres de gouvernement auront mis en place des programmes interopérables d'atténuation/prévention et la réponse et la récupération dans l'ensemble du système de gestion des urgences et en tireront parti.</li></ul> |
| Sécurité des moyens de subsistance         | <ul style="list-style-type: none"><li>• D'ici 2030, il y a une réduction mesurable du nombre de Canadiens exposés à des risques climatiques spécifiques suite à une relocalisation et/ou à des investissements communautaires dans l'atténuation des catastrophes.</li><li>• D'ici 2030, chaque victime canadienne d'une catastrophe sera rétablie dans l'année qui suit le début de l'événement. Cela signifie qu'elles ne sont plus déplacées et que leurs moyens de subsistance sont rétablis.</li></ul>   |